



Conseil Municipal du 26 mai 2016

Compte rendu

Date de convocation
18 mai 2016

Conseillers en exercice
19

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : Mme Virginie SOCHARD

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 26 mai 2016 à 20h00, sous la Présidence de M. Patrick GUEN, Maire.

Date de convocation : 18 mai 2016

Etaient présents : M. Patrick GUEN, M. Jacques JACOB, M. André TROADEC, Mme Marie-Hélène CRENN, M. Sébastien DELANOE, M. Jean-Jacques AUTRET, Mme Carol AUTRET, Mme Angélique QUERE, Mme Françoise GOARANT, Mme Marie-Hélène QUIEC, Mme Virginie SOCHARD, M. Jean-Michel CADIOU, M. Louis ROLLAND, Mme Sonia SENANT, M. Thierry PRIGENT

Absent excusé ayant donné pouvoir: Mme Anne-Marie MALHERBE qui avait donné pouvoir à Patrick GUEN, M. Alain CABIOCH qui avait donné pouvoir à Mme Virginie SOCHARD, Mme Josette BOUTOILLER qui avait donné pouvoir à Jean-Michel CADIOU.

Absente : Mme Tiphaine GILLET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Accueil de M. Thierry PRIGENT, nouveau conseiller municipal. Retrait du point n°7 : *Vente d'une parcelle du CCAS.*

1. Approbation du compte rendu de la séance du 16 mars 2016

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Transmis à l'ensemble du conseil municipal par courriel le 18 mars 2016.

Il doit être approuvé en début de séance.

Les conseillers adoptent le compte rendu à l'unanimité.

M. CADIOU évoque le compte rendu de la commission jeunesse et souligne que, concernant la subvention accordée à Diwan, l'avis défavorable de la commission n'a pas été suivi. M. le Maire prend acte.

2. Tirage au sort des jurés d'assises

(Rapporteur : M. le Maire)

Il appartient au conseil municipal de désigner, par tirage au sort effectué publiquement, conformément à l'article 261 du code de procédure pénale, les personnes figurant sur la liste électorale communale appelées à être jurés d'assises pour l'année 2017.

L'arrêté préfectoral n°2014101-0009 du 11/04/2014 relatif à l'établissement de la liste du jury criminel pour 2017 a fixé le nombre de personnes à désigner à trois.

Conseil municipal - Séance du 26 mai 2016

Ne peuvent être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2017, c'est-à-dire les personnes nées postérieurement au 31 décembre 1993.

Sont tirés au sort :

- M. ALLAIN François né le 12.01.1949
- Mme GUYADER Blandine née le 3.05.1987
- Mme URIEN Patricia Marie, née le 6.11.1963

3. Effacement des réseaux BT, EP et CE à Ste-Catherine

(Rapporteur : M. TROADEC/délibération)

M. TROADEC, adjoint aux travaux, présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques à Sainte-Catherine.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Plougoulm afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ⇒ Réseau basse tension : 94 527.39 € HT
- ⇒ Réseau éclairage public : 24 635.94 € HT
- ⇒ Réseau communications électroniques : 21 756.31 € HT

Soit un total de 140 919.64 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

- ⇒ Financement du SDEF : 101 527.39 €
 - ⇒ Financement de la commune :
- 0 € pour la basse tension
17 635.94 € pour l'éclairage public
26 107.57 € pour les communications électroniques
- Soit au total une participation de 43 743.51 €

Les travaux ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est donc calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

Les travaux sur le réseau de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a donc lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et CE pour un montant de 140 919.64 euros hors taxes,
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire,
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF, et ses éventuels avenants.

4. Frelons asiatiques : aide financière pour de la destruction des nids chez les particuliers

(Rapporteur : M. le Maire /délibération)

M. le Maire propose à l'assemblée la prise en charge financière, par la commune, du coût de destruction des nids de frelons asiatiques pour les plougoulmois, à hauteur de 80 € par intervention. Plusieurs reines ont déjà été piégées à Plougoum.

L'assemblée valide le principe et le montant de cette aide financière à l'exception de M. AUTRET qui s'abstient. Il explique son abstention par le fait qu'il était absent et qu'il n'a pas étudié le dossier avant la réunion du conseil municipal.

5. Bibliothèque : désherbage et tarifs de la foire aux livres

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Dans le cadre de la régulation des collections de la bibliothèque municipale, il est proposé aux conseillers de procéder à un désherbage d'environ 300 ouvrages. Ceux-ci seront proposés à la vente dans le cadre d'une foire aux livres organisée à l'automne 2016. Le prix de vente oscillera entre 0,10 € et 5,00 € par ouvrage. Les livres non vendus seront recyclés. Mme LE BORGNE, responsable de la bibliothèque, sera chargée de la rédaction d'un procès-verbal d'élimination.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée :

- Donne son accord pour le désherbage et la vente ou, le cas échéant, la destruction des ouvrages éliminés ;
- Sollicite un fonds de caisse de 30,00 € au Comptable Public de St-Pol-de-Léon ;
- Dit que le produit sera encaissé par la régie de la bibliothèque.

6. Indemnité du Comptable public

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Dans le cadre des prestations de conseil et d'assistance du Comptable Public en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50% par an ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 € à Mme GUENNEC, Comptable Public.

M. AUTRET justifie qu'il s'abstient au motif de son absence avant le conseil.

Accord de l'assemblée avec 4 abstentions : Mmes QUERE, SENANT, AUTRET et M. AUTRET.

7. Désignation d'un délégué titulaire Syndicat Intercommunal des eaux et d'assainissement de Plouénan

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Faisant suite à la démission de M. CUEFF, il est proposé de désigner, en tant que représentant titulaire de la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Plouénan, M. Patrick GUEN, Maire.

L'assemblée valide cette proposition à l'exception de M. CADIOU qui s'abstient, M. GUEN est désigné délégué titulaire au syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de Plouénan.

8. Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal pour l'étude et l'aménagement de la vallée du Guillec

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Faisant suite à la démission de M. CUEFF, il est proposé de désigner, en tant que représentant suppléant de la commune au sein du Syndicat Intercommunal pour l'étude et l'aménagement de la vallée du Guillec, Mme Françoise GOARANT, conseillère municipale.

L'assemblée valide cette proposition à l'unanimité, Mme Françoise GOARANT est désignée déléguée suppléante au sein du Syndicat Intercommunal pour l'étude et l'aménagement de la vallée du Guillec.

9. Attribution des subventions aux associations

(Rapporteur : M. DELANOE/délibération)

Le tableau d'attribution des subventions aux associations est présenté à l'assemblée. Il est joint en annexe.

Après en avoir délibéré et à la majorité, l'assemblée valide les propositions d'attribution présentées à l'exception de Mme Josette BOUTOUILLER et de MM. AUTRET et CADIOU qui s'abstiennent. M. AUTRET s'étant abstenu au même motif qu'aux points 4 et 6 du compte rendu.

10. Renouvellement de la ligne de trésorerie

(Rapporteur : M. JACOB/délibération)

La ligne de trésorerie contractée auprès du Crédit Agricole arrive à échéance le 23 juin 2016. La ligne de trésorerie doit financer uniquement les besoins momentanés de trésorerie. Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- ✓ Montant : 150 000 €.
- ✓ Durée : 12 mois.
- ✓ Tirage : Pas de minimum imposé.
- ✓ Commission d'engagement : 0,25 % l'an soit 375 €.
- ✓ Frais de dossier : 350 €.
- ✓ Taux variable Euribor 3 mois moyenné + 1.75% (base 365 jours)

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide cette proposition à l'unanimité.

11. Autorisation de solliciter un financement complémentaire pour le boulodrome au titre de la réserve parlementaire

(Rapporteur : M. le Maire /délibération)

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter auprès du Sénateur François Marc au titre de la réserve parlementaire, un financement complémentaire pour la construction du boulodrome.

Le montant prévisionnel du projet est de 127 000,00 € HT, le fonds de concours de la CCPL est de 50 000,00 €, M. le Maire sollicite la réserve parlementaire à hauteur de 15 000,00 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée autorise le Maire à solliciter ce financement.

12. Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur communal

(Rapporteur : M. le Maire/ délibération)

Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. Il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal qui sera chargé de l'organisation et du suivi de la campagne de recensement.

Conseil municipal - Séance du 26 mai 2016

M. le Maire propose de désigner en tant que coordonnateur communal Mme Catherine ROLLAND, adjoint administratif territorial et M. Sébastien DELANOE, adjoint au Maire, coordonnateur suppléant.

Un appel à candidatures permettra de recruter les agents recenseurs. La rémunération des différents intervenants sera étudiée ultérieurement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée valide cette proposition.

13. Décisions prises en vertu de la délégation du Maire (article 2122-22 du CGCT)

Décisions de janvier 2016

Conclusion d'un marché sous forme de procédure adaptée avec l'entreprise *Couleur ambiance*.

Objet : Réalisation des bandes de Placoplatre, ponçage et peintures – Pôle médical.

Montant : 2 910 € HT.

Décisions de février 2016

Conclusion d'un marché sous forme de procédure adaptée avec l'entreprise *Julien PACOT*.

Objet : Pose velux + dépose verrière – Pôle médical.

Montant : 1 458 € HT.

Conclusion d'un marché sous forme de procédure adaptée avec l'entreprise *SEGILOG*.

Objet : Cession du droit d'utilisation, maintenance et formation du 01/05/2016 au 30/04/2019.

Montant : 12 900 € HT soit 4 300 € HT / an.

Conclusion d'un marché sous forme de procédure adaptée avec l'entreprise *Zolpan*.

Objet : Peinture + matériel – Pôle médical.

Montant : 3 124,80 € HT + 1 092,02 € HT.

Décisions de mars 2016

Conclusion d'un marché sous forme de procédure adaptée avec l'entreprise *SOS Ordi*.

Objet : Maintenance du parc informatique de la Mairie.

Montant : 1 041,67 € HT.

Conclusion d'un marché sous forme de procédure adaptée avec l'entreprise *CEF – Yesss Electrique*.

Objet : Fourniture de matériel électrique pour coffret – Pôle médical.

Montant : 2 114,39 € HT + 1 158,21 € HT.

Participation financière entre les communes de Saint Pol de Léon, Plougoum et Santec avec le *cabinet BOURGOIS*.

Objet : Etude hydraulique de la section aval de l'Horn.

Montant : 4 290 € HT.

Décisions d'avril 2016

Conclusion d'un marché sous forme de procédure adaptée avec l'entreprise *Iroise Protection*.

Objet : Acquisition de 2 extincteurs + nécessaire de sécurité – Pôle médical.

Montant : 480,20 € HT.

Conseil municipal - Séance du 26 mai 2016

Conclusion d'un marché sous forme de procédure adaptée avec l'entreprise *Pichon*.

Objet : Acquisition d'une nouvelle laveuse avec reprise de l'ancienne – Restaurant scolaire de l'espace Hermine.

Montant : 2 464,00 € HT.

Décision de mai 2016

Conclusion d'un marché sous forme de procédure adaptée avec l'entreprise *SOS Ordi*.

Objet : Acquisition de 4 nouveaux PC avec licence Office Home et Business 2016 - Mairie.

Montant : 3 751,67 € HT.

14. Questions diverses

M. CADIOU interroge le Maire sur l'état d'avancement des travaux au pôle médical. M. TROADEC indique qu'un dégât des eaux est à l'origine d'un léger retard, une expertise doit avoir lieu début juin mais les travaux sont sur le point d'être terminés.

Une visite des locaux sera organisée pour les conseillers municipaux à réception des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 20h55.

Le Maire,

Patrick GUEN



LISTE DES DELIBERATIONS

D. n°2016.05.01 Approbation du compte rendu de la séance du 16 mars 2016

D. n°2016.05.02 Effacement des réseaux BT, EP et CE à Ste-Catherine

D. n°2016.05.03 Frelons asiatiques : aide financière pour de la destruction des nids chez les particuliers

D. n°2016.05.04 Bibliothèque : désherbage et tarifs de la foire aux livres

D. n°2016.05.05 Indemnité du Comptable public

D. n°2016.05.06 Désignation d'un délégué titulaire Syndicat Intercommunal des eaux et d'assainissement de Plouénan

D. n°2016.05.07 Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal pour l'étude et l'aménagement de la vallée du Guillec

D. n°2016.05.08 Attribution des subventions aux associations

D. n°2016.05.09 Renouvellement de la ligne de trésorerie

D. n°2016.05.10 Autorisation de solliciter un financement complémentaire pour le boulodrome au titre de la réserve parlementaire

D. n°2016.05.11 Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur communal

- Tirage au sort des jurés d'assises
- Décisions du Maire en vertu de sa délégation.